

Annnonce des gagnants de l'appel d'offres de 2 000 MW d'énergie éolienne
Des groupes environnementaux saluent la croissance de la filiale éolienne au Québec

Montréal, le 5 mai 2008 – Équiterre, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ), Vivre en Ville et le Centre de l'environnement- Écobâtiment saluent la croissance de la production d'énergie éolienne dans la province. Cette filière, lorsque développée de façon responsable, est une source énergétique d'avenir pour le Québec et ses régions, soulignent les groupes. Cette annonce de 2 000 MW affirme le rôle de leader du Québec dans le développement de l'énergie propre au Canada.

Les groupes écologistes ont tenu à rappeler que ce bloc de 2000 MW est en quelque sorte le résultat de l'opposition populaire massive au projet du Suroît. C'est à la suite de cette mobilisation historique, puis des audiences qui ont suivi à la Régie de l'énergie, que le gouvernement du Québec a décidé de faire de l'éolien l'une des pierres angulaires du développement énergétique du Québec.

« Couplée à l'efficacité énergétique, l'énergie éolienne, l'une des formes d'énergie les plus propres, est sans contredit la façon la plus responsable de répondre à cette demande. En outre, dans la mesure où elle remplace une autre source d'énergie, l'énergie éolienne peut contribuer significativement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, qu'elle soit destinée à la consommation domestique ou à l'exportation », rappelle Steven Guilbeault, porte-parole Climat et énergie chez Équiterre.

« Avec l'efficacité énergétique, l'éolien est une filière énergétique d'avenir et le Québec jouit d'un potentiel éolien supérieur à la majorité des pays qui exploitent le vent pour produire de l'électricité », ajoute Alexandre Turgeon de Vivre en ville.

«La dispersion des projets sur l'ensemble du territoire québécois contribue à diversifier le développement de plusieurs régions en plus d'optimiser les capacités du réseau d'Hydro-Québec », explique Philippe Bourke, du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ). Il ajoute par ailleurs « qu'il faudra que le gouvernement donne suite rapidement aux recommandations que le BAPE a formulées au cours des dernières années, notamment celles concernant les impacts cumulatifs des projets sur les corridors migratoires et les paysages ».

Les organismes invitent les promoteurs et les municipalités d'accueil à faire

preuve d'ouverture et de transparence avec les communautés. Sans un véritable dialogue fondé sur le respect et l'écoute, il sera difficile de permettre l'implantation harmonieuse de ces projets, une condition essentielle au développement énergétique durable du Québec.

- 30 -

Source :
Chantal Rainville
Communications
RNCREQ
418-254-6938

Marie-Eve Roy
Coordonnatrice des communications
Équiterre
Tél. : 514-522-2000 poste 232
Cell. : 514-378-0232

Alexandre Turgeon
Vivre en ville et Centre de l'environnement- Écobâtiment
418-522-0006 poste 3161